

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1 60 ECTS
Mention :	ECONOMIE APPLIQUEE					
Parcours :	<i>M1 : Management et formation dans les établissements de santé (MFES)</i>					
Volume horaire étudiant :	218 h	140.5 h	h	h	h	358.5 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Catherine Lejeune Maître de conférences Economie de la santé ☎ 03.80.39.34.88 catherine.lejeune@u-bourgogne.fr Mme Patricia IUNG-FAIVRE Directrice de l'IFCS (Institut de Formation des Cadres de Santé) du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Dijon 03.80.29.33.67 patricia.favre@chu-dijon.fr	Institut de Formation des Cadres de Santé CHU DIJON 10 bis boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77908 21079 DIJON Cedex 03 80 29 33 67 IFCS@chu-dijon.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit Science Economique et Politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Objectifs scientifiques

Le M1 MFES a pour objectifs de permettre l'appropriation :

- de savoirs théoriques en sciences économiques et management des organisations, en science de l'information et de la communication, en science de l'éducation ;
- de méthodes d'analyse et d'évaluation ;
- de la démarche de recherche appliquée (méthodes et outils) ;
- de la démarche projet.

Objectifs professionnels

Le M1 MFES a pour objectif de permettre aux étudiants cadres de santé d'acquérir et de s'approprier des savoirs et des méthodes pour prendre de la distance par rapport aux pratiques professionnelles et leur permettre d'encadrer des équipes, d'assurer le management de secteurs d'activités, de former et organiser des formations pour les personnels paramédicaux.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

L'année M1 MFES débouche de façon privilégiée vers :

- le **M2 Management et évaluation des organisations de santé (Parcours MEOS)** de la mention Economie Appliquée pour les étudiants qui désirent approfondir leurs connaissances et compléter leurs compétences en management des organisations de santé et en évaluation économique des actions de santé ;
- le **M2 Médias et médiations** mention Médias et communication pour les étudiants qui désirent s'orienter vers l'analyse des situations de formation et communication avec une finalité recherche ;
- le **M2 mixte ingénierie cognitive des apprentissages et technologies pour la formation professionnelle** pour les étudiants cadres de santé qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la formation.

Débouchés :

Les cadres de santé diplômés peuvent assurer la responsabilité d'un secteur d'activité de soins, de rééducation et/ou médico-technique dans un établissement hospitalier public ou privé. Ils peuvent également devenir formateurs dans un institut de formation paramédical. Parfois, ils assurent des missions transversales au sein des établissements de santé.

L'accès à des niveaux de responsabilité plus élevés ou à des missions exigeant des compétences complémentaires sera facilité pour les étudiants intégrant un M2 à la suite du M1 Management et formation dans les établissements de santé.

- Compétences acquises à l'issue de la formation :

Compétences professionnelles : le Master 1 MFES permet aux étudiants d'acquérir des compétences en :

- management, évaluation, économie des organisations de santé,
- gestion des ressources humaines et matérielles au sein d'une unité,
- construction de dispositifs de formation et développement de la professionnalité.

Modalités d'accès à l'année de formation :

- Sur sélection :

Ce M1 est réservé exclusivement aux étudiants cadres de santé. L'entrée à l'IFCS se fait sur concours selon les modalités décrit par l'Arrêté du 18 Août 1995 relatif au Diplôme de cadre de santé Article 6 à Article 9 Bis et admission des étudiants cadres. Le concours d'entrée à l'IFCS consiste en une épreuve écrite d'admissibilité qui se déroule au mois de mars et une épreuve orale d'admission qui se déroule au mois d'avril. L'inscription en M1 MFES repose sur une VAA. La commission est composée du responsable pédagogique universitaire, des formateurs et de la directrice de l'IFCS; elle se réunit la 2ème semaine de septembre (car le nombre définitif d'étudiants cadre n'est connu qu'au mois d'août compte tenu du recours à la liste nationale notamment et à la confirmation de prise en charge du financement pour certains étudiants) afin d'examiner les CV et lettres de motivation des étudiants candidats au diplôme.

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général des parcours possibles
- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1	Sociologie des organisations de santé	25	16		41	7	CT	CT	1		1
TOTAL UE		25	16		41	7			1		1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 2	Communication et management dans	36	8		44	8	CT	CT	1,5		1,5

	les organisations de santé										
TOTAL UE		36	8		44	8			1,5		1,5

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3	Développement de la professionnalité des cadres formateurs	17	36		53	8	CT	CT	1,5		1,5
TOTAL UE		17	36		53	8			1,5		1,5

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 4	Parcours et dispositif de formation professionnalisante	21	20		41	7	CT	CT	1		1
TOTAL UE		21	20		41	7			1		1

TOTAL S1		99	80		179	30			5		5
-----------------	--	-----------	-----------	--	------------	-----------	--	--	----------	--	----------

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 5	Economie et évaluation du système de santé et des établissements de santé	45	3,5		48,5	8	CT	CT	1,5		1,5
TOTAL UE		45	3,5		48,5	8			1,5		1,5

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 6	Gestion des emplois et des compétences à l'échelle de l'unité	31	13		44	7	CT	CT	1		1
TOTAL UE		31	13		44	7			1		1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 7	Initiation à la recherche et mémoire	28	18		46	9	CT	CT	2		2
TOTAL UE		28	18		46	9			2		2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
----	------------	----	----	----	-------	------	---------------------------------------	---------------------------------------	-------------	-------------	---------------

UE 8	Projet professionnel	15	26		41	6	CT	CT	0.5		0.5
TOTAL UE		15	26		41	6			0.5		0.5

TOTAL S2		119	60,5		179,5	30			5		5
-----------------	--	------------	-------------	--	--------------	-----------	--	--	----------	--	----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Deux sessions d'examens sont organisées : la première session se déroule entre le mois de novembre et le mois de janvier pour les Unités d'enseignement (UE) du semestre 1, entre le mois de février et le mois d'avril pour les UE du second semestre. La soutenance du mémoire qui compte pour le second semestre a lieu au mois de juin. Les deux semestres se compensent. Les épreuves peuvent être écrites ou orales et les modalités peuvent être différentes entre la première et la seconde session.

Un étudiant qui n'a pas eu la moyenne à l'ensemble de son année repasse les UE pour lesquelles la note est inférieure à 10/20.

Il est à noter qu'à côté du Master MFES, l'IFCS doit répondre aux exigences évaluatives du Diplôme des Cadres de Santé (DCS) selon le décret du 18 août 1999.

UE	coefficient	Type évaluation
UE1 Sociologie des organisations de santé	1	Epreuve écrite individuelle d'analyse et de synthèse
UE2 Communication et management dans les organisations de santé	1.5	Soutenance orale d'un travail écrit, avec part individuelle et part collective
UE3 Développement de la professionnalité des cadres formateurs	1.5	Epreuve écrite individuelle sur la professionnalité des cadres formateurs
UE4 Parcours et dispositif de formation professionnalisante	1	Epreuve orale individuelle d'analyse et de synthèse à partir d'un travail écrit
Jury validation 1^{er} semestre		
UE5 Economie et évaluation du système de santé et des établissements de santé	1.5	Epreuve écrite individuelle sur l'évaluation médico-économique d'une part et une part orale sur la mission du cadre dans la gestion des ressources allouées à l'unité de soins
UE6 Gestion des emplois et des compétences à l'échelle de l'unité	1	Epreuve orale individuelle d'analyse et de synthèse à partir d'un travail écrit
UE7 Initiation à la recherche et mémoire	2	Rédaction et soutenance orale du travail d'initiation à la recherche
UE8 Projet professionnel	0.5	Soutenance orale du projet professionnel
Jury validation 2^{ème} semestre et M1		

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.